

Le 25 juin 2019

Monsieur Luc Massé, ingénieur
Directeur - Ingénierie de réservoir
Intragaz, Société en commandite
6565, boulevard Jean-XXIII
Trois-Rivières (Québec) G9A 5C9

Objet : Autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline - Conduites de collecte raccordant les puits B057, B297 et B306 au réseau existant, Projet 01 D 1808, Stockage de Pointe-du-Lac

Monsieur,

La présente donne suite à votre demande d'autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline, soumise en vertu de la Loi sur les hydrocarbures, pour le projet mentionné en objet.

Après analyse, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles vous délivre une autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline, que vous trouverez ci-jointe.

Cette autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline est assortie de deux conditions, qui devront être respectées au cours de la réalisation des travaux :

- condition 1 : condition visant la modification de la conception des conduites en fonction d'une température de -45°C ;
- condition 2 : condition visant à fournir un plan de fermeture définitive de puits ou de réservoir et de restauration de site pour le puits B057, ainsi que la garantie associée, préalablement à son raccordement au pipeline.

Sous réserve du respect des conditions énumérées précédemment, cette autorisation vous permet d'effectuer les travaux conformément au programme approuvé par le ministre. Il importe de vous assurer du respect des dispositions applicables de la Loi sur les hydrocarbures et du Règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et sur l'autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline.

Monsieur Luc Massé ing.

2

Pour tout renseignement additionnel, vous pouvez communiquer avec madame Jacinthe Paquet, ingénieure à la Direction du bureau des hydrocarbures, au numéro de téléphone 418 627-6385 poste 8154, ou par courriel à l'adresse jacinthe.paquet@mern.gouv.qc.ca.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur général,



Martin Breault

p. j.

Autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline

2019P0001

N° d'autorisation

Titulaire : Intragaz société en commandite

Date d'attribution : 2019-06-21

Date d'expiration : 2024-06-20

Longueur : B302 à B297 : longueur 2,1 km, B297 à B306 : longueur 0,4 km, B297 à B057 : longueur 0,2 km

Pression : Pression d'opération maximale de 1 890 kPa

Diamètre : B302 à B297 : diamètre 21,91 cm, B297 à B306 : diamètre 16,83 cm, B297 à B057 : diamètre 11,43 cm

Région administrative : Mauricie

Direction du bureau des hydrocarbures
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
Certificat délivré en vertu de la loi sur les hydrocarbures
(L.R.Q., chapitre H-4.2, art. 150)

Mauricie Séguin, p.i.i.
Registraire


Québec

